

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 25 juin 2024**

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 044-214401002-20240625-20240625001-DE



Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Monnières, s'est réuni sous la Présidence de Madame Françoise MÉNARD, adjointe aux affaires sociales.

Date de convocation : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 9

Présents : Pascal Bouton, Sylvie Chatellier, Marie-Jeanne Bouet, Stéphane Entème, Élisabeth Chéreau, Jean-Yves Gauvrit, Marie-Thé Laine, Marie- Jeanne Caillé, Françoise Ménard.

Absents excusés : Sylvie Saget-Soulard, Hélène Quéméré, Benoît Couteau, Servane Chesneau, Jean-Marc Peignen, Richard Lopez.

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

**2024-06-25-001 – Aide exceptionnelle à un Monniérois**

**Considérant ce qui suit :**

Mme L habite un T5 à Monnières et vient de se séparer de son compagnon papa de son troisième enfant. Une demande de logement social a été faite en novembre 2023. Son habitation actuelle est trop grande et énergivore. Madame a demandé une rupture conventionnelle suite à une maladie, elle est donc au chômage (900€). Elle perçoit deux pensions alimentaires pour 450 € et des allocations familiales pour 601€. Une dette EDF est au nom de Mr pour la somme de 2414€. Il y a eu coupure puis électricité minimum. Mme a un garçon au collège à Angreviers et 2 filles au primaire à l'école St Joseph à Monnières.

Dettes écoles :

- 286€ au primaire
- 348€ à Angreviers.

Il est question de faire une aide pour une école privée alors qu'à Monnières, il y a une école publique. Angreviers est aussi privé géré par « Les apprentis d'Auteuil ».

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, *Après en avoir délibéré à l'unanimité moins une voix, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :*

- APPROUVE l'attribution de 2 aides afin de diminuer les dettes de cette famille en difficulté.  
Soit 200€ pour l'école d'Angreviers et 100€ pour l'école St Joseph.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme  
La vice-présidente du CCAS  
Françoise MÉNARD

